

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 262 Vœu relatif au relogement du CIM, école de jazz et Musiques actuelles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris envers toutes les formes de création artistique ainsi qu'en matière d'éducation musicale ;

Considérant la qualité du travail de formation et le rôle social du CIM, école de Jazz et Musiques Actuelles qui, depuis 1976, forme en moyenne 250 élèves tous les ans ;

Considérant la grande notoriété de cette école, en France et dans le monde, notamment grâce au devenir de certains de ses élèves, tels que Matthieu CHEDID, Liane FOLY ou encore Angélique KIDJO ;

Considérant la menace d'expulsion de la part du bailleur qui plane depuis le 11 octobre sur cette structure, sise au 83 Rue Doudeauville dans le 18e arrondissement de Paris, sur la parcelle nommée « flot Custine » ;

Considérant que la proposition d'indemnité d'éviction faite par l'expert commissionné par le bailleur est trop faible pour couvrir tous les frais occasionnés par le déménagement du matériel musical comprenant 42 pianos, des batteries, des amplificateurs et autres systèmes de sonorisation ;

Considérant le besoin en espace très important de cette structure et la difficulté de trouver un local de même type à Paris ;

Considérant le voeu V68 M adopté en Conseil de Paris ;

Considérant que toutes les solutions de relogement se sont avérées trop provisoires ou mal adaptées aux besoins du CIM ;

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le voeu :

Que soit trouvée rapidement une solution de relogement pérenne pour le CIM.